

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 327

présenté par

M. Jacobelli et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Compléter l'avant dernière phrase de l'alinéa 19 par les mots :

« en coopération avec des établissements français ou européens tels que le Centre national d'études spatiales (CNES) et l'Agence spatiale européenne (ESA) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli. La France doit s'efforcer de demeurer indépendante dans sa défense spatiale. Il est donc proposé d'exclure toute coopération avec des agences extra-européennes dans ce domaine sensible et de se reposer sur l'expertise du CNES et, dans le respect de notre souveraineté, de l'Agence spatiale européenne.